

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CEZAY**

Date de la convocation : 17 février 2023

Afférents au CM : 11

Présents : 10

Votants : 10

SÉANCE DU 24 FÉVRIER 2023

L'an DEUX MIL VINGT TROIS, le vingt-quatre février à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Mme GIRY Marie-Thérèse, Maire.

PRÉSENTS : Mme GIRY Marie-Thérèse, Mme BROTTES Mireille, Mme PALLANCHE Carole, M. FERNANDES-RIOS Sergio, Mme THOMAS Aurélie, M. SOUCHON Cédric, M. JACQUET Jonathan, M. COUDOUR Hubert, Mme BERNARD Ophélie, Mme JACQUET Delphine.

ABSENT : M. VERNIN Clément.

SECRÉTAIRE : M. SOUCHON Cédric.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DIRECTE LOCALE POUR 2023

Par délibération du 1^{er} avril 2022, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

TFPB : 24.55 %

TFPNB : 36.87 %

Depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

À compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Il est proposé, suite à ces informations, de maintenir les taux d'imposition en 2023 par rapport à 2022 et de les porter à :

TFPB : 24.55 %

TFPNB : 36.87 %

THRS : 4.83 %

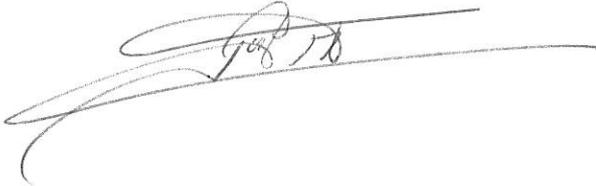
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux d'imposition 2023 par rapport à 2022 avec 9 voix pour et 1 voix en faveur d'une augmentation.

Copie certifiée conforme.

À Cezay, le 24 février 2023

Le Maire, Marie-Thérèse GIRY

Le Secrétaire, Cédric SOUCHON

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Giry M-T', written over a horizontal line.A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Souchon C', written in a cursive style.